

## **Enregistrement des armes ou soins en santé mentale? Faux débat!**

La majorité des décès par arme à feu au Québec sont des suicides et plus de 100 Québécois s'enlèvent la vie à l'aide de ce moyen tous les ans. Pour prévenir le suicide, nous devons agir sur plusieurs fronts, notamment en réduisant l'accès aux moyens de s'enlever la vie (dont les armes à feu) et en facilitant l'accès à des ressources et des soins en santé mentale. Ce sont deux mesures qui ont démontré leur efficacité.

En verrouillant, en entreposant et en enregistrant leurs armes, les propriétaires contribuent à la prévention du suicide. Ils le font pour leur propre sécurité, mais aussi pour celle d'un membre de leur famille, d'un ami ou d'un voisin, puisque près du tiers des personnes qui utilisent une arme à feu pour se suicider ne sont pas propriétaires de l'arme. La vigilance de chacun est nécessaire.

Un registre permet de savoir si un individu possède des armes et à quel endroit elles sont entreposées. Il facilite ainsi le travail des policiers et des intervenants lorsqu'ils doivent intervenir de façon urgente ou préventive avec une personne en détresse. L'arme à feu est un moyen extrêmement létal qui n'offre que très rarement une seconde chance à la personne en détresse. Bien que le suicide soit multifactoriel, la présence d'une arme dans la maison multiplie par cinq les risques de suicide.

Il importe ici de comprendre dans quel état se trouve la personne ayant des pensées et des comportements suicidaires : elle souhaite cesser de souffrir, sa perception de la situation et de l'aide disponible est troublée par sa souffrance et elle est ambivalente face à la mort jusqu'à la toute dernière seconde. Si le moyen qu'elle a en tête pour s'enlever la vie n'est pas disponible au moment où sa détresse est la plus vive, un drame peut être évité. La présence d'une arme à feu, surtout lorsqu'elle n'est pas traçable par les intervenants et les policiers, donne très peu de temps aux proches, intervenants et policiers pour intervenir auprès de la personne suicidaire. L'arme représente un risque majeur dans ces circonstances.

### **Investir dans un registre, c'est investir dans une mesure de prévention du suicide**

Des voix s'élèvent actuellement contre le registre des armes à feu et réclament que les sommes qui lui sont investies soient plutôt consacrées à la santé mentale. Nous croyons qu'il est tout à fait injustifié de prétendre qu'investir dans l'une de ces mesures se fait au détriment de l'autre. L'enregistrement des armes est une façon d'agir en prévention du suicide.

Rappelons que les nombreux suicides par arme à feu ont un coût énorme pour notre société, alors que l'enregistrement des armes est gratuit pour les propriétaires et représente un coût annuel de 5M\$ pour l'État (soit 0,60\$ par citoyen), une somme relativement minime par rapport aux besoins en santé mentale. En effet, 1,3 milliard de dollars par an sont actuellement consacrés aux programmes de santé mentale (en plus des sommes investies dans les services hospitaliers et communautaires) et il est absolument nécessaire de renforcer les soins, puisque les besoins sont grands; les lacunes et le manque de ressources en santé mentale sont sérieux et méritent d'être évalués attentivement.

L'investissement collectif dans un registre est donc tout à fait raisonnable pour une mesure qui a déjà contribué à sauver des vies : l'ensemble des mesures fédérales adoptées à la suite de la tuerie à Polytechnique, dont l'enregistrement de toutes les armes, ont été associées à une baisse des suicides par armes à feu. Au Québec, nous avons constaté une baisse de 53 % des suicides par arme à feu entre 1995 et 2011, et ce, sans indice de substitution avec d'autres moyens. Il est également démontré que les pays ayant un contrôle plus serré des armes à feu présentent un taux de suicide avec ce moyen inférieur aux pays qui n'en ont pas. Investir en santé mentale ne remplacera pas l'enregistrement des armes à feu : ces mesures sont toutes deux nécessaires pour prévenir les décès par suicide.

En terminant, rappelons que trois suicides sont commis chaque jour au Québec alors qu'il s'agit d'une cause de décès évitable. Faisons ce qui est facilement à notre portée pour prévenir d'autres drames. Nous enregistrons nos voitures, certains animaux de compagnie. Pourquoi pas nos armes à feu?

Pour la prévention du suicide, appuyons le registre, enregistrons nos armes et investissons dans les soins de santé mentale.

Jérôme Gaudreault  
Association québécoise de prévention du suicide

Diane Harvey  
Association québécoise pour la réadaptation psychosociale

Geneviève Fecteau  
Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec

Renée Ouimet  
Mouvement Santé mentale Québec

Lynda Poirier  
Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec

Roxane Thibeault  
Regroupement des services d'intervention de crise du Québec



Renseignements au sujet de cette lettre : [www.aqps.info](http://www.aqps.info)

**Besoin d'aide pour vous ou un proche?**

Ligne québécoise de prévention du suicide 1 866-APPELLE (277-3553)

